

RÉUNION DE BUREAU DU 8 JUILLET 2022

PRESENTS : M. MIQUEL, M^{me} ESCUDIE, M. REFONDINI, M. RODRIGUEZ, M^{me} TERROL, M^{me} MILLEQUAND, M. LAUGIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. BOURDON, M. RONDEAU, M^{me} URENA

CABINET THINOT : excusé M. CAPOMAGGIO

M. Capomaggio reste indisponible pour raison médicale. Cette réunion a un caractère informel.

- **LES DÉBITEURS**

Il reste 3 débiteurs dont les biens sont en succession pour un montant de 32 610,74 € (soit une augmentation de 2 335,95 €).

Les débiteurs en procédure immobilière année 2021 : ils étaient 8 en 2021, ils sont à ce jour encore 5 pour un montant 8 267,33 €.

Les débiteurs en procédure immobilière année 2018 : il en reste un en 2021, il est à ce jour encore débiteur pour un montant 15 289,15 €.

Les débiteurs en procédure immobilière année 2017 : ils étaient 3 en 2021, ils sont à ce jour encore 3 pour un montant 35 075,86 €.

8 nouveaux propriétaires représentent un total dû de 17 604,52 €.

Au 30 juin 2022, le total dû s'élève à 130 891,49 € (soit 9 506,45 € de plus que l'année précédente).

- **LA FIBRE**

La fibre devrait être mise en service d'ici la fin de l'année.

- **LES PASS RIVERAINS**

Les pass riverains ont été distribués. Les retardataires doivent se faire connaître rapidement auprès du président. Les explications quant à leur usage seront affichées aux boîtes aux lettres.

- **LA PISCINE**

La piscine fonctionne correctement depuis son ouverture. La surveillance de la piscine a lieu de 13 h à 20 h.

La coupe des arbres qui sont sur le bassin (pin et olivier) déjà prévue l'année dernière devrait se faire au mois de septembre.

- **LES TRAVAUX**

Des arbres sont tombés suite à la tempête dans le vallon, sur un grillage. Les arbres ont été évacués. Le grillage sera remplacé. Il reste 3 arbres à couper.

- **LES BARBECUES**

Il est rappelé que les barbecues au charbon de bois sont **FORMELLEMENT INTERDITS** sous peine d'amende dans la résidence pour des raisons évidentes de sécurité incendie.

- **LA DECHETTERIE**

Celle-ci se trouve à 6 km de la résidence sur la route nationale 8. Il est donc rappelé que les dépôts sauvages aux boîtes aux lettres sont interdits.

- **LE STATIONNEMENT**

Le stationnement ne doit pas se faire sur la voie commune.

- **TENUE**

Il est rappelé qu'une tenue correcte est exigée pour les déplacements dans la résidence. Merci de porter un tee-shirt ou une robe sur votre maillot de bain.

Prochaine réunion la première semaine de septembre soit le vendredi ou le samedi. Réunion clôturée à 20 h 10.